



## DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 174/2022  
SÉANCE N° 11 DU 17 OCTOBRE 2022

### "LE STUDIO FRANCE" PRÉSENTÉ PAR LES ÉTUDIANTS DU DÉPARTEMENT MÉTIERS DU MULTIMEDIA ET DE L'INTERNET – ASSOCIATION ÉTUDIANTE IUT DE LAVAL

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 11 octobre 2022, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Florian Bercault, président.

Florian Bercault, Sylvie Vielle (jusqu'à 18 h 45), Nicole Bouillon (jusqu'à 17 h 45 et à partir de 19 h 04), Éric Paris, Jérôme Allaire, Isabelle Fougeray, Gwénaél Poisson (à partir de 17 h 29), Christine Dubois (à partir de 18 h 03), Patrick Péniguel, Louis Michel, Céline Loiseau, Christian Lefort, François Berrou et Fabien Robin, vice-présidents, Bernard Bourgeois, Jean-Pierre Thiot, Isabelle Eymon, Olivier Barré (à partir de 17 h 13), Bruno Fléchar, Marcel Blanchet, Antoine Caplan (à partir de 18 h 00) et David Cardoso, membres du bureau.

#### **Étaient représentés**

Sylvie Vielle a donné pouvoir à Gwénaél Poisson (à partir de 18 h 45), Nadège Davoust a donné pouvoir à Isabelle Eymon, Bruno Bertier a donné pouvoir à Céline Loiseau, Patrice Morin a donné pouvoir à Marcel Blanchet, Julien Brocaïl a donné pouvoir à Louis Michel, Antoine Caplan a donné pouvoir à Bruno Fléchar (jusqu'à 18 h 00).

Liste des délibérations affichée le : 21 octobre 2022.

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 OCTOBRE 2022**

"LE STUDIO FRANCE" PRÉSENTÉ PAR LES ÉTUDIANTS DU DÉPARTEMENT  
MÉTIERS DU MULTIMEDIA ET DE L'INTERNET – ASSOCIATION ÉTUDIANTE  
IUT DE LAVAL

Rapporteur : Eric Paris

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles  
L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021  
portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau  
communautaire,

Considérant que le projet Studio France présenté par l'association étudiante de  
l'IUT répond aux objectifs du Schéma Local d'Enseignement Supérieur, Recherche  
et Innovation,

Considérant le projet de convention joint en annexe,

Après un avis favorable de la commission transition économique et enseignement  
supérieur,

**DÉLIBÈRE**

**Article 1er**

Laval Agglomération confirme son soutien au projet d'équipement porté par  
l'association Studio France de l'IUT - campus de Laval et décide de le  
subventionner à hauteur de 3 000 €.

**Article 2**

L'association devra s'engager à faire apparaître l'accompagnement financier de  
Laval Agglomération sur ses différents supports de communication et de diffusion.

**Article 3**

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout  
document à cet effet.

**Article 4**

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente  
délibération.

**Article 5**

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité. Céline Loiseau, en tant qu'élue  
intéressée, n'a pas pris part au vote.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20221017-S11-BC-174-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/10/2022

Mise en ligne : le 24 octobre 2022

Le président,

Florian Bercault